

sions et de la Papeterie publiques. Cette commission a présenté un rapport élaboré au cours duquel diverses suggestions sont formulées sur l'opportunité de réorganiser l'Imprimerie du gouvernement; ce bill est en quelque sorte le résultat de ce rapport.

Il est proposé de réorganiser le service de l'Imprimerie et de la Papeterie d'après les dispositions que ce bill contient. Aujourd'hui, pas moins de trois fonctionnaires voient à l'achat des fournitures. Il est proposé, d'ici à ce que soit nommé régulièrement une commission des achats publics, qu'un seul fonctionnaire, qui sera le surintendant des fournitures, s'occupe de l'achat des fournitures de l'Imprimerie et de la Papeterie.

L'honorable M. BOSTOCK: Je suggère à mon honorable ami que nous nous formions en comité afin de mieux étudier ce bill qui ne comporte d'ailleurs aucune question de principe.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la deuxième fois.

ETUDE EN COMITE.

Sur proposition de l'honorable sir James Lougheed, le Sénat se forme en comité pour étudier ce bill. L'honorable M. Thompson à la présidence.

Article 1er — nomination d'un nouveau fonctionnaire:

L'honorable M. BOSTOCK: Ce surintendant des fournitures sera-t-il assujéti à la Commission du Service civil?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Oui, si je ne me trompe, Je crois que ce bill a été préparé par la Commission du Service civil pour qu'il soit conforme au bill que nous avons récemment adopté.

L'honorable M. BOSTOCK: Mon honorable ami sait-il le salaire que ce nouveau fonctionnaire doit recevoir?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Non, je ne le sais pas.

L'honorable W. B. ROSS: Ce salaire sera de \$8,000 au moins.

L'article 1er est adopté.

Article 2 — abrogation de l'article relatif à l'achat des matériaux:

L'honorable M. BOSTOCK: Quel est l'article qui est abrogé?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED (lisant):

Le surintendant des impressions doit, avec l'approbation du ministre, acheter le matériel requis pour les impressions, les travaux d'électrotypie, de stéréotypie, de lithographie, de reliure et d'autres ouvrages du même genre, sauf le papier, pour le service du Parlement et des divers ministères du Gouvernement.

Tous ces achats sont faits sur réquisitions dûment approuvées par le ministre ou ainsi qu'il l'ordonne, et le paiement en est fait après audition par le comptable.

Il est à remarquer que, dans les clauses subséquentes du bill, il est stipulé que ces fonctions seront attribuées au surintendant des fournitures en attendant l'institution d'une commission des achats. Lorsque cette Commission des achats aura été établie, elle sera chargée de toutes ces fonctions.

L'honorable M. BOSTOCK: En sorte que cette mesure n'est que temporaire.

L'honorable Sir JAMES LOUGHEED: Oui.

L'honorable M. BOSTOCK: Et l'emploi de surintendant des fournitures sera aboli après l'établissement de la Commission des achats. Nous avons eu une Commission des achats durant la guerre.

L'honorable Sir JAMES LOUGHEED: Oui.

L'honorable M. BOSTOCK: Laquelle est maintenant défunte, je suppose.

L'honorable Sir JAMES LOUGHEED: Elle opère encore. Un bill a été présenté au Parlement, à la dernière session, pour continuer cette commission dans ses fonctions. Je ne sais si ce bill est revenu au cours de la session actuelle. Le gouvernement a l'intention de nommer une Commission des achats. Nous recevrons sans doute ce bill au cours de la session prochaine.

L'honorable M. BOSTOCK: Mon honorable ami peut-il nous donner quelques renseignements sur les résultats de la Commission des achats de guerre? Cette commission, d'une façon générale, a-t-elle eu de bons résultats?

L'honorable Sir JAMES LOUGHEED: Oui, je dois dire que les résultats en ont été heureux au delà de toute expression.

L'article 2 est adopté.

Article 3—Le surintendant des fournitures devra avoir la garde et le contrôle des fournitures.

L'honorable M. BOSTOCK: Mon honorable ami peut-il nous dire quelle disposition cet article doit abroger?